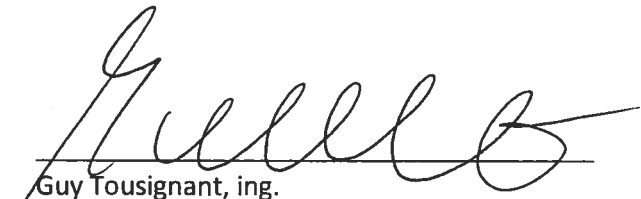


Règlement RV-2016-XX-XX décrétant des travaux de construction
d'un complexe aquatique multifonctionnel ainsi qu'un emprunt

		COÛTS
CONSTRUCTION		
Bâtiment et aménagement du site		24 050 000 \$
Bâtiment Distinction	Bâtiment et aménagements	240 500 \$
Amélioration des sols en place		550 000 \$
Contingences de construction		1 242 025 \$
COUTS DE CONSTRUCTION (1)		26 082 525 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS		
Honoraires professionnels pour construction	Bâtiment et aménagements	746 431 \$
Contrôle de la qualité au chantier	Bâtiment et aménagements	240 500 \$
COUTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (2)		986 931 \$
AUTRES FRAIS		
Œuvre d'art (POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS A L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS, Gouvernement du Québec)		206 000 \$
Imprévus		500 000 \$
COUTS DES AUTRES FRAIS (3)		706 000 \$
COUTS DE CONSTRUCTION DU PROJET		
Coût du projet avant taxes (1+2+3)		27 775 456 \$
	TPS	1 388 773 \$
	TVQ	2 770 602 \$
Coût du projet apres taxes		31 934 831 \$
Coût du projet taxes nettes		29 160 757 \$
Frais de financement (5%)	Coût du projet avec taxes et ressource ville	1 564 469 \$
Coût		30 725 226 \$
Règlement d'emprunt à adopter		30 730 000 \$


Guy Tousignant, ing.
Directeur de projets, Direction générale

Le 24 octobre 2016